FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLÉANS, 29 AVRIL 1861.

UNE DETTE DE JEU.

PAR ADRIEN PAUL.

XVIII.—Suite.

—La duchesse, poursuivit Joanita, était mariée depuis un an à peine. Quelques mois encore, et elle allait donner le jour au premier fruit d'une union dont tout faisait présager la force et le bonheur. Un jeune homme, que j'appellerai Sylvio, la rencontre dans le monde et en devient éperdûment amoureux. Mais la duchesse avait de solides principes.

Du moment qu'elle était votre amie, dit Cinelli, cela devait être.

Sylvio avait tout tenté sans jamais parvenir à adresser une seule parole à cette inhumaine ni à lui glisser un billet. Or, savez vous ce qu'il imagina?

Un atome de xérès, belle tante.

La duchesse était au bal; sa voiture stationnait à la porte du palais. Sylvio, qui depuis quelque temps la suivait partout comme son ombre, connaissait toutes les habitudes de Christine. Bon! voilà que je la nomme à présent!

Bah! son petit nom!

Il savait que, lorsqu'elle allait dans le monde, elle se retirait toujours seule vers minuit, et que son mari restait à jouer. Vers minuit donc, il avise un petit *facchino*, lui donne un ducat et lui enjoint de se coucher au milieu de la rue, de laisser arriver jusqu'à lui la voiture de la duchesse, puis de se relever en jetant les hauts cris, comme une personne à demi écrasée et de façon à ce que le cocher arrête ses chevaux. La chose est convenue. L'équipage arrive au grand trot, l'enfant crie, l'attelage se cabre, Sylvio, qui passait *par hasard*, se précipite à la portière, rassure la duchesse, lui dit qu'il ne s'agit que d'un *facchino* endormi sur le pavé et réveillé en sursaut, puis il s'esquive en jetant dans la voiture un bouquet de violettes de Parme qu'il avait aussi par hasard, et dans lequel se trouvait un billet galant. Quelques semaines après, à bout de ruses, de démarches sans résultat et de billets doux restés sans réponse, Sylvio s'est logé une balle dans le cœur, sous les fenêtres de la duchesse.

—Diable! Diable!

—Si bien que lors que cette dernière est venue à terme, il s'est trouvé que le pauvre petit qu'elle mettait au monde avait le cœur troué par une balle.

Une vraie balle, chère tante?

—Une balle authentique, mon neveu, que j'ai vue et pesée.

—Pas possible!

—De plus, un bouquet de violettes lui tatouait le bras.

—Et la lettre était elle dans le bouquet? demanda Cinelli.

—Non, la lettre n'y était pas.

J'aurais désiré qu'elle y fût: l'absence de cette lettre me gâte votre histoire. Du reste, l'enfant était mort, je suppose?

—Avec une balle dans le cœur!

—C'est juste, belle tante! il n'en faut souvent pas davantage pour tuer quelqu'un.

—Je le crois bien!

—Mais comment cette balle s'était-elle fourrée là? d'où venait elle?

—On n'a jamais pu le savoir; ainsi, de compte fait voilà un homme qui se tue et un enfant mort avant de naître: deux catastrophes causées par l'insensibilité d'une seule femme!

—Ce n'est pas vous, n'est ce pas, belle tante, qui eussiez jamais voulu causer de pareils malheurs?

—Tenez, mes chers enfants, entre nous il n'y a de vraiment bon que l'amour sincère et pur. Les voyageurs qui partent doivent s'en rapporter à ceux qui reviennent. Eh bien! vous partez pour l'amour et moi j'en reviens. Joli pays! terre enchanteresse et restez-y le plus longtemps que vous pourrez: bon voyage.

Cinthia se sentait de plus en plus troublée; son cœur grelottait, si je puis le dire. Elle se prenait à trouver trop accommodante cette tante qu'elle avait commencé par redouter la sévérité.

—Mais vous écrirez à ma mère, n'est ce pas, madame? demanda t elle d'un accent de prière.

—Dès demain, chère petite Bah! on est jeune, on s'adore, on veut le proclamer saintement à la face de Dieu et des hommes, quoi de plus simple et de plus naturel?

—Belle tante, dit Cinelli, vous avez le xérès furieusement éloquent.

—Tu trouves, mon petit? Je disais donc.... que disais je?

—Vous parliez de mariage.

—Ah! très bien!.... Les grands parens mettent des bâtons dans les roues; les obstacles naissent et font leur métier habituel d'huile jetée sur le feu. Qu'advient il? tout simplement voilà qu'on s'idolâtre. Le cerveau travaille, le cœur se torture. La chose devient une question de vie ou de mort. On parle de cloître et de poison, de Roméo et de Juliette. *Elle* pleure toutes les larmes de ses yeux, *il* pousse toute sa collection de soupirs. Puis on se laisse enlever par [illegible] plus naturel encore!

—Belle tante, interrompit le jeune comte, je crois que je vais m'attendrir.

—Des bêtises, mon neveu!...... Les mères comprennent et pardonnent.—Oui, chère enfant, continua la matrone. Il n'y a que les pères qui sont pris coriaces. Et encore ils ont la prétention de vous défendre, de tout voir et de mettre au panier le cœur des jeunes filles, ce qui ne les empêche pas de convoiter à la fin! Bref, selon moi, toute femme qui se respecte doit avoir été un peu enlevée......... plus ou moins.

—A la bonne heure! dit Cinelli, voilà ce que j'appelle une tante!

—C'est la pierre de touche de l'amour, poursuivit la signora Juanita. Tant qu'il ne s'agit que de faire des serments, d'offrir sa vie que l'on a bien soin de garder, de proposer des dévouements impossibles, comme de traverser le feu, d'aller décrocher la lune ou serrer la griffe d'un tigre, les hommes n'y regardent pas de si près: ils sont toujours au fond pour ce genre de sacrifices. Mais la thèse change lorsqu'il est question d'enlever. Ceci est une responsabilité réelle que l'on assume, un acte public, un engagement d'honneur, une promesse solennelle de protéger, d'aimer, de guider cette douce et faible créature que l'on [illegible]. Beaucoup d'hommes proposent à une femme de l'enlever, et seraient très vexés d'être pris au mot.

—Des lâches! reprit Cinelli.

—Heureusement ils ne le sont pas tous. Moi je vous parie, par exemple, continua la vieille fille, que [illegible] j'aurais passé ma vie à être enlevée.

—Vous entendez, Cinthia, demanda le jeune homme?

Cinthia fit un triste et lent signe de tête, lequel signifiait qu'elle n'entendait que trop.

—Tenez, un soir que je venais de jouer Hermione, un de mes rôles favoris......

—Vous jouiez en amateur, je suppose, dans quelque château? interrompit le jeune comte redoutant une bévue.

—La seule question que vous m'adressez là, reprit Juanita, soudain rappelée à son personnage de théâtre, croiriez vous par hasard, mon bon, que je sois jamais montée sur les planches de la *Fenice* ou de la *Scala*?

—Mille pardons, chère tante, j'avais cru comprendre......

—Vous êtes fou, mon neveu.

Oui, ma tante, je suis fou de Cinthia.

—Voilà la première chose raisonnable qui sort de votre bouche. Je disais donc......

—Que vous veniez de jouer Hermione.

—C'est cela même. Je rentrais dans ma loge, une espèce de cosaque barbu force la consigne et se prosterne à mes genoux: "—*Diva*, me dit-il sans autre préambule et en me tendant un écrin, daignez accepter cette rivière de diamants, [illegible] en Ukraine des mines de platine et dix mille serfs que je mets à vos pieds"—. Ceci vous-même! lui ai je répondu en lui jetant sa rivière au nez. Puis, je l'ai fait mettre à la porte par ma camériste. Voilà comme je suis.

Un beau assoupissement de chanoinesse, né du xérès et de la bonne chère, commençait à gagner la Juanita, ses phrases s'entrecoupaient çà et là, sa tête alourdie, qu'elle relevait alors par soubresauts, s'affaissait de temps en temps sur sa poitrine, d'où sortait un léger murmure assez semblable à l'eau qui chante avant de bouillir.

—D'abord, continua t-elle, j'aimais trop le défunt marquis. Ça lui aurait fait de la peine que je suivisse ce cosaque. Aussi, puis je me rendre cette justice, que jamais il n'a eu à se plaindre de moi. Mais que j'étais donc belle dans *Hermione*!

Ici, la voix de Juanita expira sur ses lèvres. Elle s'endormit de ce sommeil qui me paraît être assez indistinctement le privilège des justes, des injustes et de ceux qui digèrent.

—La voilà partie, dit le jeune comte: elle est un peu originale, mais bonne femme au fond.

Cinthia ne répondit rien.

—Vous ne m'aimez plus? demanda Cinelli.

—Je ne sais

—Pourquoi cette froideur? Vous n'avez pas proféré une seule parole de la soirée.

—Je suis souffrante.

—Voulez vous que nous nous promenions un peu dans le parc?

—Merci, j'ai besoin de repos, je vais rentrer dans mon appartement. Vous m'excuserez auprès de votre tante, lorsqu'elle se réveillera.

La jeune fille se leva et fit un pas vers la porte.

Cinelli en fit autant, et, lui barrant le passage:

—Vous me quittez ainsi? demanda-t il.

—Comment voulez vous donc que je vous quitte?

—Vous ne me tendez pas votre front?

—Non

—Cependant, il y a quelques jours à peine, devant votre mère elle même......

—Mais ma mère n'y est pas, reprit Cinthia; j'attendrai qu'elle y soit.

Puis la noble jeune fille sortit d'un pas si fier et d'un air si résolu que Cinelli n'osa s'y opposer.

A peine rentrée chez elle, Cinthia chercha de quoi écrire, elle n'en trouva rien.

Elle allait sonner la femme de chambre, mais une réflexion l'arrêta.

—On doit ignorer que j'écris, pensa t elle.

Elle avait bien un petit carnet de bal et une miniature de crayon, mais le papier manquait.

Or, voyez le hasard!

Cinelli, en passant à Mantoue, lui avait acheté un sac de bonbons, de *Dolci*, comme disent si bien les Italiens.

Ce sac était là, négligemment jeté sur une chiffonnière et sans aucune conscience du rôle important qu'il allait jouer.

Le vider, le détriper, l'étaler, fut l'affaire d'un instant, tant il est vrai que toutes les femmes sont sœurs de Rosine, lorsqu'il s'agit de griffonner un billet quand même, malgré Bartholo.

"Bonne mère, écrivit Cinthia, c'est à deux genoux que je vous implore! Je suis chez la marquise de ...., tante de Cinelli, à sa villa près de Castiglione (elle S.......). Je m'y sens mal, j'y grelotte, j'y ai peur. Venez vite, car je ne sais à quelle extrémité vont me pousser le désespoir et le remords de vous avoir quittée."

Ce billet écrit, restait la difficulté de le faire tenir à la poste par une main sûre.

Cinthia remit au lendemain pour y songer, elle s'enferma de son mieux, et, soulagée un peu par cette tentative de retour vers la famille et le devoir, la fatigue, les émotions, la jeunesse aidant, [illegible] lui procurer le sommeil.

Pendant ce temps, la signora Juanita se réveillait bon gré, mal gré, sous les bourrades de Cinelli, qui la secouait comme des écoliers en maraude secouent, à l'automne, un prunier prospère qu'ils ont entrepris de dévaliser.

—Eh bien! demanda-t elle en s'étirant les bras, qu'y a t il? Est ce que le feu est à la maison?

—Croyez bien que, si ce n'était que cela, reprit le jeune homme, je vous laisserais tranquillement rôtir.

—Votre tante!

—Une jolie tante, sur ma parole! Une tante qui a pour mission d'imposer le respect, la constance à une jeune ingénue, et qui se met à gambader follement à travers ses souvenirs.

—Mais je lui ai, au contraire, fait une morale superbe, à ce cher agneau. A ce point que je m'en suis endormie.

—Dites que c'est le xérès.

—Pas de mauvaises paroles. Le xérès est un vieil ami qui ne joue pas de ces tours là.

—Lui parler de sigisbés, de cosaques, de vos rôles au théâtre! lui dire que toute femme qui se respecte a été enlevée!

—Dame! après l'avoir admonestée, j'ai voulu t'amadouer, moi, cette enfant; ce qui était dans mon rôle de femme et dans vos intérêts, ingrat que tu es!

—C'est que [illegible] qu'elle vient de monter chez elle, [illegible], et sans vouloir me permettre de lui baiser la main.

—Bah! des [illegible] de pensionnaire. Vous la retrouverez demain douce comme un agneau. Au fait, [illegible] votre rêve avec cela......

La signora Joanita atteignit des cartes, qu'elle aligna symétriquement devant elle.

—Vous êtes le valet de pique, reprit-elle. Voici l'as de carreau et le dix de pique: une lettre à la nuit. La dame de cœur: une dame blonde que vous avez trahie, et qui cherche à se venger....

—Trêve à ces mauvaises plaisanteries, dit le jeune comte: je ne suis pas d'humeur....

—Le roi de trèfle, continua la cartomancienne. Un vieux qui a surpris vos secrets et se prépare à mettre des bâtons dans les roues de votre mariage.

L'Italien, même celui des hautes classes, est toujours un peu superstitieux. Ces dernières paroles frappèrent l'esprit de Cinelli. Il se rappela ce que Cinthia lui avait dit, le matin même, sur la route de Mantoue à Castiglione, au sujet de Winckelmann, lequel irait peut être à Dusaku pour y voir le sénateur Speroni, et le décider, croyait-elle, à consentir à son mariage avec le jeune comte.

Or, Cinelli savait, lui, que, si l'antiquaire voyait M. Speroni, ce serait au contraire pour tout rompre. Jamais, même après l'esclandre d'un enlèvement, l'honorable sénateur ne consentirait à donner sa fille chérie au fils d'un homme qui s'accusait lui même d'avoir été parricide.

De là à voir, dans la révélation des cartes, comme une sorte d'avertissement providentiel, il n'y avait pas loin.

—Assez! reprit brusquement le jeune comte frappé de terreur; je ne veux pas en entendre davantage.

—A votre aise, riposta la fausse marquise; maintenant, si vous n'êtes pas satisfait de mes services, changez de tante et laissez-moi dormir.

Un instant après, Cinelli écrivait à son tour le billet suivant, qu'il envoyait à Vérone par un exprès à son impitoyable créancier le comte Arcibangeli:

"Monsieur le comte,

"Veuillez monter à cheval au reçu de cette lettre, et vous trouver demain, à quatre heures du soir, à Mantoue, *Piazza di San-Pietro*, en face de l'ancien palais des ducs. J'ai une communication à vous faire, de laquelle dépendent à la fois mon mariage, l'encaissement de la dot et l'extinction de ma dette.

"Veuillez agréer, etc.

"Comte CINELLI."

[*A continuer.*]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 27 avril.

Le marché au coton a été un peu moins calme aujourd'hui. Les ventes comprennent 900 balles. Les prix sont nominaux à 10¼ @ 11 cts le middling.

TABAC—70 boucauts à des conditions particulières

SUCRE ET MELASSE—Aucune vente digne de remarque.

FARINE—2555 barils, dont 450 de superfine, en lots, à $5 25; 500 à $5 35; 775, en lots, à $5 37; 400 à $5 40; 80 de choix extra à $6; 100 de good extra à $6 [illegible]; 20 de choix à $7 le baril.

MAIS—7400 sacs, dont 1100 de mélangé à 45 @ 46 c; 1200 de mélangé jaune, en lots, à 46, 150 de mélangé jaune et 500 de mélangé à 47, 2800 de mélangé jaune à 47, 300 de jaune, en lots, à 47½, 1000 de mélangé blanc à 52, et 350 de mélangé blanc à 50 cts le boisseau.

AVOINE—4300 sacs, y compris 300 à 45 cts, 700 à 47 et 2700 (vendus hier) à 45 cts le boisseau.

SON—1200 sacs, en deux lots, à $1 05 les 100 livres.

FOIN—1500 balles d'inférieur à $1 25 le tonneau.

WHISKY—100 barils à 22 cts le gallon. Le rectifié se dit à 16 @ 17 cts le gallon.

VIANDE—5 boucauts d'épaules à 7 cts la livre.

PORC—Le mess se détaille à $21 @ $21 50 le baril.

FRET—Un navire a été affrété pour le Havre à 1⅝ c et un autre pour Liverpool à [illegible]. Les navires [illegible] de fret pour Liverpool à ¼ d. et les navires [illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 27 avril 1861.

Reçu 61 bœufs de l'Ouest, 199 bœufs du Texas, 93 porcs, 86 vaches laitières et 219 veaux. A vendre 104 bœufs de l'Ouest, 68 bœufs du Texas, 60 porcs, 8 vaches laitières et 175 veaux. A vendre sur place 279 bœufs de l'Ouest, 352 bœufs du Texas, 1443 porcs, 1140 moutons, 60 vaches laitières et 460 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité	8 50 @ 9
" " 2e "	7 00 @ 8
" du Texas, par tête, 1re qualité	25 00 @ 35 00
" " 2e "	14 00 @ 20 00
Veaux	6 00 @ 11 00
Moutons 1re qualité	[illegible]
" inférieurs	2 75 @ 3 50
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	5¼ @ 6
Vaches laitières, par tête 1re qualité	30 00 @ 40 00

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés samedi.

Steamship Texas, Fowler, Indianola et Galveston.
Steamship Louisiana, Kirby, Lavaca
Navire Valparaiso, Sola, Barcelonne
Barque Sanford, Foote, Bordeaux
" Maipo, Casabella, Barcelonne
Brick Pollar, Freseuch, Santader
Goëlette H M Johnson, Wise, Key West
" Sarah Cole, Bogart, Pensacola
Capt Spedden, Martinez, Mobile
" Maurice Goubard, Wilson, Mobile
" Aimée, Ourguy, Mobile
" Marie Christie, Sanchez, Mobile
" Leatherfleet, Mobile
" Mary Magdaline, Cuella, Mobile
" Jessie Richards, Cook, Pensacola
Steamer E H Fairchild, Fancett, Louisville
" Crescent City, Thornburg, Mobile

Arrivés samedi.

Barque Parsloe, Field, Liverpool
" Laura, Pierce, Port au Prince
Goëlette J S Lee, Corson, New-York

Arrivés hier.

Steamship Charles Morgan, Lawless, Galveston
Barque Geo Taylor, de Boston
" Valentina, [illegible], Havane

Pour les bateaux, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Navire Clifton, McDurman, Boston

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPERA.

Lundi, 29 avril 1861.

Mme FREZZOLINI.

NORMA,

Grand Opéra en 2 actes, de Bellini.

Mme FREZZOLINI dans le rôle de NORMA.

Le Vieux de la Vieille,

Vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Lundi soir 29 avril.

NICHOLAS NICKELBY, drame—Le spectacle se terminera par POCAHONTAS, vaudeville.

Bal du professeur Vegas.

DERNIER BAL D'ENFANTS ET CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DE MAI,

A Odd-Fellows Hall.

Le Professeur VEGAS annonce respectueusement à ses élèves et au public en général que son Bal de Mai aura lieu

Mercredi 1er mai 1861.

Le Bal commencera à 7 heures et demie et se prolongera jusqu'à 11 heures, après quoi celui des adultes commencera.

Les Dames et les Messieurs qui désirent obtenir des invitations sont priés d'envoyer leurs noms et leur adresse au professeur Vegas, à Odd-Fellows Hall.

Les Messieurs peuvent se procurer des billets au Hall, dans les magasins de musique et au bureau, le soir du Bal.

Les domestiques ne seront positivement pas admis.

23 avril—au 1er mai

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 47, place St-Antoine,

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est associé avec M. J. BONNOT, dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale No 51—lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,

blanches et noires, pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau, style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que: garnitures de velours, drap et soie avec franges extra, plaques de dessus et de côtés, grandes et petites, noires et blanches [illegible] croix, vierges, filets et ornements de toutes sortes, ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements &c, à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands avantages.

Chars funèbres et Corbillards,

les plus beaux et mieux ornés de la ville, et installé dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRE mieux et à meilleur marché que tout autre, [illegible] charitables de bienfaisance à un tiers de moins, tout ce qui concerne les funérailles, tels que, cercueils métalliques de toutes grandeurs, doublés en plomb et en zinc, recouverts en velours, satin, alpaca et étoffes de toutes sortes; acajou, noyer et bois ordinaire; grands et petits corbillards, voitures, catafalques, tentes et tentures noires et blanches, cierges, crêpe, billets d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou auront besoin de ses services quand les circonstances le nécessiteront; en un mot, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui ne désireront pas engager le clergé de ladite Cathédrale pour les dits enterrements, &c. 18 fév—6m

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.

Magasin

51......Rue Ste-Anne......51

8 fév—6m

EAUX-DE-VIE DE COGNAC.—5 demi pipes J. Faure & Co., 1848 pâle.
10 quart pipes J. Faure & Co., 1859 pâle et foncé,
15 " A. Brillouet 1856 pâle,
10 " do 1856 pâle,
10 barils do 1856 pâle,
10 " Otard Dupuy & Co., 1857,
10 quarts V. Leroy fine champagne 1857,
10 " Louis Le Berton old fine superior 1805,
10 " Ritooret fine champagne 1835,
5 demi Giboe 1795,
10 quart do 1795.
EAU-DE-VIE ROCHELLE.—5 demi-pipes Pellevoisin 4me preuve pâle,
10 quarts Pellevoisin 4me preuve pâle,
20 barils " " pâle,
15 quarts pipes G. V. Bernard 4e preuve pâle et foncé,
15 barils do 4e do do do
15 quarts pipes Hivert jr 4e do do do
40 quarts pipes Henry Mounier "Comète" 4e preuve pâle et foncé
40 barils do do do pâle.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD,
avril—15f 30 Vieille-Levée

VINS POUR FAMILLES.—
50 barriques vin rouge St Julien
40 " " Cantenac
40 " " Pauillac
40 " " Margaux
12½ " " Léoville
14 " " Gos Labory
50 " vin blanc Sauternes.
A vendre par E. BORDELOIS,
26mars 21 rue Conti.

Marchandises Nouvelles!

En débarquement et à vendre par

JOSEPH H. & J. N. MARKS.

Nos 43, 45, 47, rue de la Nouvelle-Levée.

EN débarquement du navire Golden Eagle—Schapps de Wolf 100 caisses; Noix du Brésil 10 barils; Cafés allemands 250,000; Tabac à fumer assorti [illegible] 125 caisses; [illegible] No 1, 500 livres; Thé Impérial, Oolong & Young Hyson 200½ boîtes; Café Java 200 poches, Amandes de Sicile 20 barils; Pêches à l'eau-de-vie 25 caisses; Cornichons grandeurs assorties 200 caisses; —En débarquement du navire Constitution.—Maquereaux No 1, 70 demi barils; do do 20 quarts barils; do grands No 1 10 barillets; do grands No 3, 20 barils.—En débarquement de la goëlette Mary Clinton.—Balais qualités assorties 200 douzaines, Baquets en cèdre 25 jeux Tabac qualités assorties 150 caisses.—Attendu par le navire Villa Franca.—Sucre en poudre 50 barils; do en pains 25 boîtes—Attendu par le navire Mary.—Sago 20 caisses; Fruits de table Kemp & Co 20 caisses assorties; Confitures assorties 20 caisses;—En débarquement du navire Cordelia,—Huile d'olive grande et demi bouteilles 50 caisses; [illegible] Oswego 200 caisses.—En magasin.—Beurre de Goshen choisi 50 barillets; Bi-Carb de Soude 200 [illegible]; Savon de Castille 400 caisses; Whiskey de Whistles 100 barils.

Les soussignés recevront par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest, un assortiment complet d'articles dans leur branche de commerce. Ils appellent particulièrement l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne [illegible]

JOS H. & J. N. MARKS, Nos 43, 45 et 47, Nlle Levée.

PARTANT PROCHAINEMENT.

Le magnifique steamer HOMER, [illegible] partira pour Jefferson, [illegible] Shreveport, [illegible] Grand Ecore, Alexandrie, Normans [illegible] et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge. Il est commandé par le capitaine bien connu, J. W. PARSONS, avec R. Vicery commis attaché au bureau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
27 av J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

Partant tous les jeudis à 5 P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg.—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle GEN. J. A. QUITMAN, capitaine J. M. WHITE, partira pour Carolina Landing, Ashton, Plichers Point, Skipwith, Lac Providence, Goodrich Landing, Milliken Bend, Ducksport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St-Joseph, Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme ci-dessus. J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yasoo, où il est réembarqué sur de plus petits bateaux. 27 avril—6

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 3 mai à 8 h. A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis de la Nouvelle-Orléans et de Brazos Santiago.—Pour Brazos Santiago via Indianola et Lavaca.—L'excellent steamship en fer ARIZONA, commandant R. N. Smith, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de magnifiques emménagements,) s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, Directeur,
20 avril 57, rue du Camp

Paquebot régulier entre la Nouvelle-Orléans et les Opelousas.

Départs tous les mercredis.

Le beau bateau à vapeur NINNA SIMMS, capitaine G. E. Louallier, partira tous les mercredis à 5 heures de l'après-midi, prenant du fret pour Old River, Simmsport et tous les points intermédiaires sur l'Atchafalaya.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à QUEYROUZE & LANGSDORFF,
29av 8 & 4, rue St-Louis

Vera-Cruz.

Jour de départ, MERCREDI, 1er mai, à 8 heures du matin.

POUR VERA CRUZ.—Ligne de la malle des Etats-Unis.—L'excellent steamship double en fer TENNESSEE commandant Thomas Forbes, partira ainsi qu'il est dit plus haut, emportant régulièrement la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de beaux emménagements pour les passagers de la cabine et du pont), s'adresser à I C HARRIS, directeur No 57, rue du Camp.

Le Tennessee partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement le 1er et le 15 pour Vera Cruz, partant du dernier port le 7 et le 21. 19 avril

Pour Key West et les ports de la Floride.

Partant MARDI, 30 avril, à 8 heures A. M.

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Pour Key West

et les ports de la Floride, via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys et Tampa Bay.—L'excellent steamship MAGNOLIA, doublé en cuivre, commandant J S. Crowell, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à I C HARRIS, directeur, 57 rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allège payés par le steamer, mais aux risques des consignataires.

Le fret pour les ports de la Floride doit être payé en monnaie courante à la Nouvelle-Orléans. 15avril

Pour la Havane directement.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les 8 et 22 de chaque mois, portant la malle des Etats-Unis, l'excellent steamship HABANA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B McConnell, partira de son wharf au pied de la rue St-Joseph. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser chez PUIG BROTHERS,
1er jan—1 an No 57 rue de la Douane

POUR LA HAVANE, directement

Départ de la Nlle-Orléans, le 13 et le 28, à 8 heures A. M.; départ de la Havane, le 6 et le 21, à 4 heures P. M., de chaque mois.

POUR LA HAVANE, directement—Le beau steamship GENL MIRAMON, commandant [illegible] partira de son wharf, au pied de la rue St-Joseph, Premier District, avec les malles des Etats Unis et les passagers. Pour fret ou passage [excellents emménagements], s'adresser à J. ACEBO, ou à A. COSTA, Rue de la Douane, No 16.
7fév—

Pour le Havre.

Le navire HOUGHTON, fin voilier et de première classe, capitaine Stanwood, est en chargement et partira sous peu de jours.—Pour passage, excellente chambre sur le pont, s'adresser à bord, [illegible] No 13, 2me District, ou à MEEKER, KNOX & CO.,
19 avril—6f 87 rue Gravier

POUR LE HAVRE.—Le navire américain ASSYRIA, fin voilier et de première classe, capt. [illegible], ayant à peu près la grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à CAMMACK & CONVERSE, Rue Carondelet, No 55

Pour passage d'entrepont (excellents emménagements) s'adresser au capitaine, à bord, poteau 45, 3me District 15 avril—

POUR LE HAVRE.—Le navire OTTENBERG, fin voilier et de première classe, capitaine WEEKS, prend du chargement et partira incessamment. Pour fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Cor.

Pour passage (excellents emménagements, chambres et entrepont) s'adresser au capitaine, à bord, poteau 35, 3me District.

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que
Toile à draps 14-4 Cretonne et d'Ecosse
Toiles à chemises d'Irlande et Courtrai,
Damassé pour tables 8-4, 9-4, 10-4,
Serviettes damassées du Brésil,
Serviettes de toile à bords de couleurs,
Coutil du bord, de toutes couleurs,
Toiles à torchons et à matelas,
Bas et chaussettes fil, &c. &c.
15 mars GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Soldatille.

POUR ADMISSION

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70 rue Baronne.

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en mains, des matériaux pour constructions, tels que CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS, ARDOISES, BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude.

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,

84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à satisfaire les personnes qui voudront bien lui confier de l'ouvrage. Ses prix sont modérés. 10déc—6m

EN magasin et à vendre par les soussignés—Vins—50 barriques vin rouge Bergasse, 50 do Bouhée
25 barriques vin rouge pour famille,
[illegible] caisses vin rouge St Julien, St Brion, Ch Latour,
50 do vin blanc Haut Sauterne et Ch Rieussec
50 do vermouth de Frontignan, Noilly, Prat & Co,
20 do do
250 do vermouth Noilly, Prat & Co,
20 do muscat,
Liqueurs—50 caisses cassis Noilly, Prat & Co,
40 caisses punch au rhum do
15 do eau de noyau do
20 do liqueurs assorties
10 do eau verte
Salaisons—250 caisses cornichons, câpres fines, variantes, olives farcies, olives
Amandes, 100 balles du Languedoc, coque tendre.
Huile, 200 paniers Piagnol, en grandes et demi bout.
Fruits—50 caisses fruits au jus 25 do fruits à l'eau de vie.
Dame jeannes—[illegible] de 1, 2, 3 et 5 gallons,
Bouteilles—100 paniers, 22 onces et 60 caisses bouteilles à Cognac.
Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse huile à la cassie, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger,
1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et blanc, à la pâte d'amande, etc et 11 douzaines eau Dermophile de Magenta [eau de toilette]
50 estagnons eau de rose—30 do eau de fleurs d'oranger.
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
Savon—400 caisses savon bleu, vif rosult,
Conserves—20 do conserves tomates.
PAUL JUGE & FASSY,
16 mars 27, rue St Louis

HUILE, VINS, &c.—
3000 paniers huile 22, 21 et 11 onces,
5000 caisses vin blanc et rouge,
1000 do fruits et cerises à l'eau de vie,
400 barriques vin blanc et rouge, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR,
2 mars No 62 et 64, rue Vieille Levée

EN débarquement du navire Résolute de Bordeaux
50 caisses de 12 bouteilles, Haut Sauternes,
100 do 12 do St-Julien, Médoc,
150 do 12 do St-Estèphe, do
100 do 12 do Cantenac, do
20 barriques Camblanes,
30 do Quinsac,
5 balles de 10,000 bouchons fin réguliers,
5 futailles de 20 sacs bouchons réguliers No 5,
2 do 20 do do demi longs, très fins No
2 do 20 do do réguliers No
1 do 24 do do très fins pour ½ bout.
A vendre par CHAUDET & NEE,
16fév 147 et 149, rue Royale

JOURNAUX FRANÇAIS.

HEBERT & ESCOUSSE, 131, rue de Chartres.

Désignation des journaux dont il reste des abonnements disponibles pour la présente année.

Illustration	15 abonnements
Cours de Littérature de Lamartine	3 do
Conseiller des Dames et Demoiselles	5 do
Moniteur do do	4 do
Moniteur de la Mode	2 do
Petit Courrier des Dames	2 do
Journal des Demoiselles	3 do
Le Bon Ton	1 do
La France Elégante	1 do
La Mode illustrée	1 do
Journal des Jeunes personnes	1 do
La Brodeuse Illustrée	1 do
Moniteur des Modes de l'Enfance	1 do
Journal des Coiffeurs	1 do
Journal des Tailleurs	3 do
Le Parisien—pour tailleurs	1 do
Cinq Centimes, Illustrés	1 do
Connaissances Utiles	1 do
Revue Spiritualiste	1 do
L'Ami des Sciences	1 do
Revue de Thérapeutique, Medico Chirurgicale	2 do
Bulletin de Thérapeutique	1 do
Gazette Hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie	1 do
Abeille Médicale	1 do
Conseiller des Familles—Continuation de la Santé Universelle	3 do

21 mars

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs à examiner les articles suivants:
HAMEÇONS VERITABLES LIMERICK:
" " pour poissons rouges,
" " pour [illegible],
" " pour truites,
" " pour grognards,
" " pour appas,
10,000 yardes lignes en soie tordue,
10,000 " " pitre, assorti,
10,000 " " goudronnées,
250 grosses lignes en coton, assorties,
100 " " chanvre do
Aussi:—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, [illegible] et couteaux propres à la pêche.
A vendre à bon marché par ROUSSEL & VOORHIES,
mars No 63, rue du Canal, près Chartres

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés—25 barriques vin Bergasse,
1500 caisses vin rouge, différentes marques,
150 do vin blanc Haut Sauterne et Ch. Rieussec
200 do vermouth Noilly Prat & Co,
100 do muscat do do
60 do cassis, punch au rhum, eau verte, de Noilly Prat & Co,
50 caisses liqueurs assorties,
200 do salaisons assorties, câpres, cornichons, olives, olives farcies, &c.
500 paniers huile Piagnol, 24, 22 et 11 onces,
17 caisses tomates conservées,
1500 dame-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons,
3 balles bouchons à demi-jeannes assortis,
10 do amandes du Languedoc, coque tendre,
50 paniers bouteilles vides, 22 onces,
50 caisses, 1 grosse chaque, bouteilles à madère, porto, &c.
25 estagnons eau de roses,
50 do eau fleurs d'oranger,
100 caisses do do
7 do pommades, savons et huiles,
50 do fruits au jus assortis, J. Lafaurie,
25 do fraises au jus do
30 do cerises à l'eau de vie do
PAUL JUGE & FASSY,
11 avril 27, rue St-Louis

Encore un nouveau déballage.

Chez O. LELIEVRE & Co.,

174 rue Royale.

REÇU par le steamship Bienville, de New-York—
30 grosses de ruches pour chapeaux, dernière nouveauté, depuis 25 cents jusqu'à $1 50.
300 boîtes de fleurs pour coiffures à 50 cents la boîte. Coiffures et Bonnets de la plus grande richesse, haute nouveauté.
Un magnifique assortiment de fleurs velours et or. [illegible]

C. A. BARRIERE & FRERE, 129, rue du Canal, Bâtisse Touro.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises du printemps, comprenant—
ORGANDIES IMPRIMEES RICHES,
JACONAT "
PERCALES "
PIQUE "
GRENADINES "
Des genres les plus récents et les plus recherchés.
TOILES d'Irlande et Françaises pour chemises.
" à draps, damassées et ouvrées.
NAPPES et SERVIETTES damassées.
RIDEAUX mousseline et bobinet.
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MÉNAGE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.
—Aussi—
Marchandises pour Habitations
KENTUCKY JEANS, LINSEY,
LOWELL, ETOFFES rayées,
Des meilleures fabriques du Sud.
COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE, &c, &c.
Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. Ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock. 25fév

MAISON J. J. ALBERT, 33, rue de Chartres 33,

Chapellerie Fashionable.

Articles Civils et Militaires.

Importation directe de France.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, l'assortiment le plus varié et le plus beau qui ait encore été importé, savoir:
Chapeaux de soie, montés sur soie, garniture adhérente [illegible]
do dito Windsor, *montés sur liège*, imperméables à la transpiration.
do de Casimir et Castor apprêtés de toute couleur.
do de Feutre souples, de toute forme et de toute couleur.
do de Castor souples d'une finesse et d'une légèreté extrêmes et de toute couleur.
do Magenta, Andalous et Solférino, articles tout nouveaux,
do de Paille de toute espèce doublés en soie.
do de Casquette de tout genre pour enfants.
do d'habitations, Hamacks, Campêches et Panamas.
do d'Armatures de tout genre,
Il fait sur commande et à la mesure exacte de la tête: Képys pour militaires de tout grade et tels que les portent les différents régiments de la garde Impériale de France.
Comme par le passé les fashionables de la ville et de la campagne pourront commander chez lui toute espèce de coiffure à la mesure exacte de la tête, comme le conformateur. Les chapeaux seront faits par les meilleurs ouvriers qu'il a amenés de Paris.
LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus vaste de chapeaux et casquettes à des prix très modérés.
—EN DRAWBACK—
Chapeaux souples gris pour l'exportation, en caisses et par douzaines. J. J. ALBERT, 33 rue de Chartres

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Articles Civils et Militaires,

61, rue de Chartres.

Képys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhérents, remarquables par leur légèreté.
Castoris noirs, superfins;
Souples hommes et enfans de tous genres, Maures Victoria, Thibet, Monlow, castors bruns et gris,
Crickets master piece,
Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns;
Magenta et Adalbert, articles nouveaux;
Amazones de tous genres;
Spécialités pour enfants, Andalous et Tudors en velours, feutres gris et noirs ornés de velours et plumes, des genres les plus nouveaux, sortant des meilleures manufactures de Paris,
Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyages, en soie très légères pour bureaux.
Outre son importation directe de chapeaux de soie, tous de qualités supérieures, la maison Drez [illegible] d'employés de premier ordre, ayant travaillé plusieurs années dans les principales maisons de Paris est toujours prête à faire sur ordre, tels genre de chapeaux que peut désirer sa clientèle et dans le plus prompt délai
5janv—1an

Gants! Gants! Gants!

GANTS de peau de la fabrique Jouvin & Cie, médaille d'or,—Il nous reste encore un petit assortiment de gants blancs et de paille pour dames et messieurs, gants de castor pour messieurs, gants de castor pour dames avec revers en cuir, gants en fil, fin coton, fil d'Ecosse; [illegible] pour messieurs, dames et enfans; gants de soie noire et en filet pour femmes. LION & ANDREE.
18fév 34 et 36 rue Royale, encoignure Bienville

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux—Eau de vie, [illegible] quarts cognac,
Vinaigre—30 barils vinaigre blanc,
Bouchons—200 sacs bouchons de liège, fruits assortis,
Bouchons—6 balles bouchons pointes.
A vendre par CHAUDET & NEE.
1mars 147 et 149, Royale entre Dumaine et St Pierre

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en magasin:
200 paniers huile 22 onces [illegible],
100 caisses huile 32 onces liège,
150 do do do fin clarifiée J L Duret
400 caisses olives Th Romeau,
50 do cornichons,
200 quarts Burgundy Port,
100 quarts Madère,
[illegible] caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenburg frères, Nathaniel Johnston, Bornet Jeune, de Bordeaux,
500 paniers champagne Jos Perrier Fils & Co,
300 caisses bourgogne Ed Morbeau,
200 caisses absinthe Berger,
150 do caisses à l'eau de vie,
10 poinçons rhum de la Jamaïque,
40 pipes genièvre "Stag,"
3000 futailles eau de vie des marques suivantes: Pinet Castillon & Co, J. Denis Henry Mounié & Co, A. Bunin, Meridy,
280 futailles pale Ale et Strong Ale, de la marque W Younger & Co, Edinburgh.
10 poinçons Scotch Whiskey, Wm Stewart,
4 do Old Tom Gin,
BRULATOUR & Co,
9janv 30 ancien 31 Vieille Levée

ANISETTE—[illegible] caisses [illegible] 15 do vieux cognac. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 30 Vieille Levée
avril—1f

Brodequins Russett.

6000 paires brodequins Russett, de premier choix à vendre à des conditions libérales, par BLANCHARD & [illegible],
2oct Encoignure Dumaine et Royale

Quincaillerie et Coutellerie.

REÇU et à vendre à bon marché:
100 boîtes chaudières françaises 1 à 100 livres
[illegible]
20 douzaines moulins à gruau Nos assortis
100 douzaines moulins à café
2 boucauts casseroles [illegible]
20 boucauts poêles Nos assortis
[illegible]
20 douzaines fourches de Hunts, Collins & Co
100 do Cardes à coton
100 do do à laine
100 do [illegible] Spear & Jackson
[illegible]
6 boucauts fers à repasser
Un assortiment de couteaux de poche et de table et l'assortiment complet de quincaillerie d'articles pour la construction, auxquels les acheteurs de la ville et de la campagne et nos pratiques sont appelés à venir examiner avant d'acheter ailleurs.
ROUSSEL & VOORHIES,
13 mars No 63 rue du Canal

TABAC DU MEXIQUE.

EN débarquement du Tennessee arrivé de Vera Cruz—6 balles de tabac du Mexique, à vendre par J. J. TARDOS,
26fév No 41 Vieille Levée

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUFERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de se transporter au coin de la rue Royale et Bienville, [illegible] la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment. Entrée sur la rue Bienville No 86.

CHAMPIGNONS—[illegible]
4 avril—15f T. BAILLY BLANCHARD Jr. 30 Vieille Levée

Aux pharmaciens, confiseurs, &c.

500 livres essence de bergamotte,
500 livres essence de citron,
500 onces essence de roses,
50 barils amandes douces,
400 caisses eau fleur d'oranger,
150 livres opium première qualité,
50 boîtes manne,
50 caisses gomme arabique,
150 sacs graine de lin,
100 barils graines des Canaries,
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr,
1 mars 62 et 64 Vieille Levée

EN débarquement du navire Active, de Bordeaux—2 barriques VIN POUR FAMILLES, à vendre par E. DECHAMPS,
28mars 20, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Résolute, venant de Bordeaux—
80 barriques vin rouge Cartenac Lavidalle,
4 do do Ch. St. Lambert do
4 de vin blanc Haut Sauterne do
A vendre par A CARRIERE & CO,
20mars 37 Vieille Levée

1 CAISSE 6 livres rôtis et truffes,
1 do 6 poulardes rôties et truffées,
1 caisse perdreaux et bécasses rôtis et truffés,
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr
4 avril—15f 30 Vieille Levée

DAME-JEANNES—5,000 dames-jeannes de toutes les grosseurs, venant d'être reçues à vendre par E J HART & CO,
25mars Rue Tchoupitoulas, Nos 77 & 79.

TABAC à chiquer—2,000 caisses tabacs de la Virginie et du Maryland à vendre par E. J. HART & CO,
25mars Rue Tchoupitoulas, Nos 77 & 79

AMANDES, NOIX, &c.—50 sacs amandes, coques tendres, 100 sacs noisettes, 100 sacs noix, en débarquement de la barque sarde Unico, de Palerme, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr.,
1mars Nos 62 & 64, rue Vieille Levée

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Express, du Havre:
50 caisses eau de Vichy, de toutes les sources
200 flacons eau sulfureuse de Bonnes,
A vendre par E. F. MOUGIN, pharmacien,
4 avril Encoignure Dauphine et Douane

SHERRY PORTWINE MADERE MALVOISIE MUSCATEL.—
20 ¼ Jerry en bbl de 15 gallons
10 ¼ "
25 ¼ Port wine de 15 à 20 gallons
20 ¼ Madère
15 ¼ "
25 bbls Malvoisie de 8 à 9 gallons
6 " Muscatel
à vendre par F. SANCAO, No 229, rue Vieille,
avril entre Dumaine & St Philippe

INDIGO de Guatemala et de Manille, [illegible] 5 caisses. Manille à vendre par B. TURPIN, 35 Vieille-Levée.
3avril

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge Montferrand,
300 caisses vin rouge St-Laurent,
A vendre par E. BORDELOIS,
12mars No 21 rue Conti.

EN débarquement du navire Iola Wylie, arrivé de Bordeaux—
60 barriques vin rouge,
100 do do
A vendre par J. J. TARDOS,
18 fév 43, Vieille Levée

VINS, HUILES, CHAMPAGNE, &c.—500 barriques vin rouge, 200 barils vin blanc, 5,000 caisses vin rouge, 500 paniers champagne. 500 caisses fruits au jus et à l'eau-de-vie, 4000 paniers huile de 11, 22 et 24 onces. En magasin et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
1 mars Nos 62 et 64, rue Vieille Levée

HOUBLON, nouvelle récolte—50 balles en magasin.
A vendre par CUSACHS & OODEN,
18 avril encoignure Royale et St Philippe

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre.
50 balles de papier Florette pour cigarettes, sous les clefs de la douane et à vendre par A. CARRIERE & Cie,
8 avril 37, Vieille-Levée

RHUM, [illegible] magasin, à vendre par H. H. VREDENBURGH,
8 avril No 36 Vieille Levée

VINS—500 caisses vin St-Julien,
100 caisses Château Margaux,
100 caisses Cos d'Estournel,
200 do Haut Barsac, 15 barils do do
300 paniers champagne Perrier,
10 quarts Porto. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
av—15f 34, Vieille Levée

CHAPEAUX: CHAPEAUX!—5 caisses Chapeaux de paille, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR,
26mars No 62 et 64, rue Vieille Levée

FARINE—400 barils farine extra, superfine et fine. A vendre par GABRIEL PASCAL,
18 fév 47 rue de la Vieille Levée

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, capitaine Fiang, de Bordeaux—
4 caisses de 50 demi barils tomates purée.
4 do de 50 quarts de boîtes pâtés de foie d'oie de canards, de Rodel.
3 do de 100 huitièmes boîtes pâtés truffés assortis de Rodel.
2 do 24 boîtes civet de lièvre
24 do lamproie à la Bordelaise.
50 do foie d'oie truffés.
60 do foie de canard truffés.
2 do de 10 boîtes chapons truffés, Rodel.
de 10 do dindes truffées, Rodel.
de 50 do pintades truffées, Rodel.
de 10 do saumon à l'huile, Rodel.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
7mars Vieille Levée, entre Royale et Dumaine

Fromage de Strasbourg.

VENANT d'être reçu, un lot de fromage de Strasbourg, bien frais, le dernier envoi à recevoir cette saison, à vendre par DUNTZE & Co
8 avril encoignure Royale et Conti

CATAWBA—14 barils vin supérieur, à vendre par S D GRATIAA & Co,
15 avril [illegible] Douane

RAISINS—125 caisses de 6 et 12 cartons, à vendre par BERNARD TURPIN.
10 avril—6f 35 rue Vieille Levée

INSTITUTIONS.

Fondée en 1844.—Incorporée en 1858

Institution Collégiale de la N. O.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, DIRIGÉE PAR Mme El. LOCQUET, No 202, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Mocayley, et dont la haute réputation est depuis longtemps établie, comptera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 17 septembre.

Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.

Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.

La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs est appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.

La langue française est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.

Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du comfort qu'en vue du bien-être des élèves.

Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.....RUE DAUPHINE.....275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—1ll

INSTITUT St-CHARLES.

Greenville, près de Carrollton, La.

Mme MACÉ annonce respectueusement aux familles que la rentrée de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'Institution.

On trouvera dans le prospectus le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin les conditions.

Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

[illegible] Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M, No 3, Nouvelle-Orléans. 24août—1an

ACADEMIE,

123, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE Académie, fondée par M. O Boyer, va reprendre, avec le concours de M. C. Leprêtre, gradué de l'Université de France, sa 2ème session. L'Académie, dont la réputation est déjà établie [illegible] avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus que d'autres [illegible] de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Leprêtre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie et à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Leprêtre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes: sceau de Salomon, du spicnard, de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce du mûrier sauvage et du bayberry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud" et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation [illegible] comme remède pour le

Commencement de consomption.

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes et les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les cordonniers, les couturières, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, précisément aussi agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. [illegible]

CHARLES WIDDIFIELD & Co, Propriétaires,

No 78, Williams street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

Agence pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie, PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres. 7avril

CONSERVATION DE LA VUE.

M. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 66, prévient ses pratiques et le public qu'il vient de recevoir un assortiment de verres [illegible]

Ces verres ont reçu la haute approbation des oculistes [illegible] de Paris, de MM les docteurs Beard, Pelletier, Crawcour, Nee, et de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

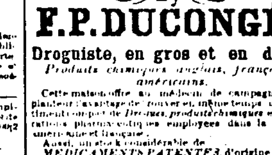

No 39. CHARTRES STRT

SIGN OF THE GOLDEN MORTAR

No 39. CHARTRES STRT

ESTABLISHED IN 1829.

By

F.P.DUCONGÉ.

Droguiste, en gros et en détail.

Produits chimiques anglais, français et américains.

Cette maison offre au médecin de campagne et au planteur l'avantage de trouver un assortiment de produits chimiques [illegible] de premier ordre [illegible]

MÉDICAMENTS PATENTÉS, d'origine anglaise, française et américaine.

Assortiment d'articles variés au ressort de la pharmacie et droguerie. 9jan—y

REÇU par le navire Express, du Havre, steamers Star of the West, Catawba, Havre, de New-York, un grand assortiment de médicaments et produits chimiques, à vendre par O. ROBIN, pharmacien
25,000 sangsues hongroises,
1000 boîtes dragées stomachiques de Fonques,
1000 flacons pilules Blancard,
1000 flacons pilules Vallet,
1000 flacons pilules de Laville,
1000 boîtes pilules de Dehaut,
2000 creusets en biscuit, de toutes dimensions,
500 capsules porcelaine fine, à bec et manche, grandeurs assorties,
250 flacons à robinet, pour appareil de déplacement
Extrait alcoolique et aq. d'ipéca et belladone,
Camomille, bruu de noix, mille feuilles, fumeterre, centaurée, tamarin, [illegible], trèfle d'eau, esprit de vulnéraire, spigélie, serpentaire, aunarouba, saponaire feuilles et racines, noix vomiques, sassafras, semen contra, séné palthe, pyrèthre, phellandrie, pétite-chêne, petite pensée sauvage, jusquiame, glau le, lorrif, fougère, mâle, oléorésine éthérée, fève St-Ignace, [illegible].
Tous ces extraits sont garantis purs et préparés d'après le codex français, par M. Menier, de Paris.
250 grammes qui nidine—250 grammes quinoidine,
1000 grammes sel d'Alembroth cristal,—50 gr. apiol,
250 grammes émétine du codex,
100 kilos poudre de gomme arabique No 1,
50 do térébenthine de Venise,
5000 têtes de pavots extra grosses,
40 kilos beurre de coco,
10 do roses de Provins,
2 do amiante choisie,
2000 lancettes Capron, Luer et Charrière,
40,000 sondes, et bougies anglaises en caoutchouc,
20 kilos capsules Cullerier, au baume de copahu, cubebe et fer,
100 douzaines seringues à injection, en verre,
4½ kilos fécule de pomme de terre,
200 do goudron de Norwege, véritable,
A vendre au plus bas prix, par O. ROBIN, pharmacien,
25 mai encoignure Ste-Anne et Villeré

Pharmacie J. B. Avequin,

Rue St Pierre, No 68,

Entre Royale et Bourbon,

REÇU par les derniers arrivages du Havre, un grand assortiment de Produits chimiques, Pharmaceutiques et de substances médicales venant des premières maisons de Paris, de la plus belle et de la meilleure qualité. Notamment, fleurs de camomille, de mauve, de guimauve de violette, de tilleul, d'une beauté remarquable, et une foule d'autres substances qu'il serait trop long d'énumérer.

Vases, appareils, ustensiles de chimie de toutes sortes, capsules en porcelaine en verre, en grès de toutes dimensions tubes, éprouvettes graduées et simples, tubes de sûreté, tubes courbés, flacons à 2 et 3 tubulures pour appareil de Woulf, cornues creusées, en argent, en platine, constamment à vendre. 4 mai—6

EAUX DE VICHY!

32 caisses eaux de Vichy (de la nouvelle année;)
250 flacons sel de Vichy pour boisson,
150 kilos chocolat de Vichy (préparé avec les sels naturels
1000 boîtes pastilles de Vichy do do
1000 flacons poudre de Rogé;
1000 boîtes pilules de Dehaut;
1 caisse Racahout des Arabes;
300 bouteilles sirop de quinquina ferrugineux de Dorvault;
3000 flacons véritable Lait Antéphélique de Candès de Paris;
2000 flacons phosphate de fer soluble de Leras;
200 bouteilles sirop de Flon;
3000 flacons dragées de Santonine de Collas, Pelletier & Gaffart;
1000 flacons pilules de Vallet;
500 flacons pilules de Blancard;
600 flacons perles d'Ether;

Ainsi qu'un approvisionnement considérable en huile de foie de Morue de Hogg, quinquina Laroche, vin de Séguin, Elixir Anti-glaireux, capsules de Mothes, eau de Mélisse des Carmes.

Purgatif de Leroy de Cottin, parfumerie extra fin de Paris, &c., etc.

A vendre en gros et en détail, au grand Dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste-Anne.
2 déc LOUIS CASTEL.

Reçu par les navires Stephen Crowel et Kate Dyer du Havre:
500 bouteilles Sirop de Briant,
500 " de Lamouroux,
500 " de Churchill
500 " de Johnson,
450 " de Labelouye,
500 " de Citrate de fer de Chable,
500 " dépuratif idem
500 " de Balfort iodé de Dorvault,
1500 " de Quinquina ferrugineux idem.
1800 " vin de Quinium de Labarraque
2000 bouteilles Vin de Séguin,
1500 " Antiglaireux de Paul Gage,
1000 " Dupont,
6500 " Huile de Foie de Morue de Seugh,
3450 flacons Sirop de Codéine de Berthé,
500 " Pilules de Blancard,
500 " de Vallet,
1000 boîtes " Colbert,
500 flacons " Lecoy,
3000 boîtes Capsules de Mothes,
2500 flacons Phosphate de fer soluble de Leras,
500 " Poudre de Charbon de Belloc,
1500 livres Fécule de Pomme de terre de Groult,
500 " Tapioca de Groult.

Un choix d'Extraits des meilleures maisons de Paris, produits chimiques, toutes sortes d'ustensiles en verrerie, porcelaine: Capsules, Mortiers, Biberons, &c.

Un grand choix de Parfumerie fait dans les meilleures maisons de Paris.

SUCRE D'ORGE A L'EAU DE VICHY, à vendre par EDOUARD GUILLOT,
18 fév— 129, rue Royale.

REÇU par le steamship Habana, de la Havane—
10 caisses morue d'Ecosse;
10 tambours sardines, &c.;
28 barils olives de Séville;
A vendre par F. SANCHO, No 229, rue Vieille Levée, entre Dumaine et St. Philippe.

SALSEPAREILLE D'AYER,

Est composé, qui par notre travail est devenu l'altérant le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. Il est admis que si un remède était demandé par un malade atteint de scrofules, le guérir, il aurait un immense service au grand nombre de nos compatriotes invalides. Ce service a été rendu par cette composition ainsi que l'expérience l'a prouvé dans les cas des plus mauvais des maladies suivantes:

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine, et enfin tous les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

Prise au printemps, cette composition maintient dans un état de bonne santé en chassant les humeurs qui corrompent le sang à cette saison de l'année. En chassant ces humeurs à temps, on arrête de grands désordres à leur naissance. Bien des gens peuvent à l'aide de ce remède se garantir d'une foule d'éruptions et de maux ulcérés, dont le système organique cherche à se débarrasser lui-même s'il n'est pas aidé à le faire par les canaux naturels du corps au moyen d'un médecin altératif. Purifiez le sang vicié alors que ses impuretés se font jour à travers la peau sous forme de tumeurs, éruptions ou plaies; purifiez-le alors qu'il est obstrué et traîne dans les veines; purifiez-le alors qu'il est sale et lourd; votre propre jugement vous désignera l'époque. L'homme même qui n'a pas l'organisation dérangée, est plus joyeux et vit plus longtemps, s'il se purifie le sang. Maintenez le sang pur et tout va bien; mais avec cet aliment de la vie corrompu, il ne peut être de santé durable. Tôt ou tard elle tombe et le grand mécanisme de la vie est désorganisé ou détruit.

La salsepareille a la réputation, bien méritée, de remplir ces fins. Mais le remède a été énormément trompé par certaines préparations de cette matière, non-seulement parce que la drogue ne possède pas en elle-même toute la vertu demandée, mais encore parce que beaucoup de préparations prétendant être des extraits concentrés ne contiennent qu'une faible partie des propriétés de la salsepareille.

Durant ces dernières années, le public a été trompé à l'aide de grandes bouteilles dans lesquelles on prétendait donner un quart d'extrait de salsepareille pour un dollar. C'étaient autant de fraudes envers le malade, non-seulement parce qu'elles ne contenaient que peu ou pas de salsepareille, mais encore parce qu'elles ne possédaient aucune propriété curative. De là, le mal et amer désappointement dans l'usage des divers extraits de salsepareille qui encombrent la place, qui fait que son nom est justement méprisé et le rend synonime d'imposture et de tromperie. Néanmoins, nous recommandons cette salsepareille composée, et nous prétendons fournir un remède tel, qu'il délivrera son nom du blâme dont il est entaché. Nous sommes fondés à croire qu'elle possède les vertus auxquelles ces maladies [illegible] ne peuvent résister. Afin d'assurer l'extirpation complète de ces maladies, le remède devra être exactement pris suivant les prescriptions posées sur la bouteille, préparé par le

Dr. J. C. AYER & Co.,

LOWELL, Mass.

PRIX—$1 la bouteille, six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de la gorge et des poumons, qu'il ne nous est pas nécessaire de [illegible] l'évidence de son efficacité; il a été employé partout. Il est en usage constant depuis si longtemps dans tout le pays que nous n'avons pas besoin d'assurer au public que ses qualités sont les meilleures qui aient jamais été obtenues, et que c'est le plus grand soulagement qui puisse être employé.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la

Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dysenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémorroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie, purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en mangeant.

Elles sont saupoudrées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir; elles forment le meilleur opératif du monde pour les cas de purgation.

PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnes éminentes, nous ont laissé leurs noms pour certifier l'incomparable avantage de ces remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les insérer ici.—Nos agents délivreront gratis notre Almanach américain, qui contient ces certificats, ainsi qu'une description complète des maladies déjà mentionnées, et le traitement qui doit être suivi pour les guérir.

Ne vous faites pas tromper par des marchands sans principes qui voudraient vous donner d'autres préparations dont ils tirent plus de profit. Demandez celles d'AYER et n'en prenez pas d'autres. Les malades demandent le secours le plus efficace qu'on puisse leur donner, cette préparation le leur fournira.

Tous nos remèdes sont vendus par J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays. 15fév—1an

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangements pour le printemps

POUR le lac, aller et retour, le même jour, vingt-cinq cents.

Achetez les billets au bureau, au dessous du dépôt.

—DEPART DES CHARS—

—DE LA VILLE—	—DU LAC—
4½ h. A. M. chars à cheval	5 h. A. M. convoi à vapeur
6½ do do convoi à vapeur	7 do do do
7½ do do do	8 do do do
9 do do do	10 do do do
10½ do do do	11½ do do do
Midi	1 heure P M do do
2 heures P M do do	2½ do do do
3½ do (malle) do do	4 do do do
4½ h. P M do do	5 do do do
5½ do do do	6 do do do
6½ do do do	7 do do do
7½ do do do	8 do do do
8½ do do do	9½ do du char à cheval

Voyages extras, spéciaux, pendant la nuit [illegible]

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station de Gentilly, quand on le demandera, excepté dans les voyages de la malle.

Des omnibus partent toutes les cinq minutes de la rue du Canal pour le dépôt.

O. PANDELY, Surintendant. 5mars—

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, au haut de la rue du Camp, [illegible] A M et Express à 7 h P M. La voie se rend avec toutes celles du Nord et de l'Est, et l'on vend des billets pour toutes les principales villes [illegible]

Temps pour aller à New-York, trois jours et 10 heures; prix $44.—Pour plus de détails, s'adresser au Général Ticket Office, rue du Camp No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope jusqu'à 3 h P M tous les jours, les dimanches exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P M. J S. WILLIAMS, Surintendant général

Par les derniers arrivages de France

Reçu par le soussigné l'ancienne maison H. Bonnabel, Articles de droguerie, produits chimiques, parfumerie, instruments spéciaux et patentés, savoir—
Vératrine, 100 onces.
Nitrate d'argent,
Valérianate de quinine, &c.
Extrait d'Ipéca, &c.
Pâte de Regnault
Capsules de Raquin,
Poudre de Rogé, &c.
[illegible]
Sirop de fleurs de pêcher,
Feuilles de pas-d'âne,
do de fleurs.
Roses rouges.
Onguent populeum.
Oreille en pâte, &c. &c.
Cornues appareils en verre.
15 avril— R. JOURDAN.

LE SIROP PECTORAL DE RICHARD, [illegible]

A vendre exclusivement par F BERTA, Pharmacien, Enc. Remparts et Quartier, N. O.

MUSIQUE.

Maison T. R. Brault,

BOURDES & CHASSAIGNAC

Successeurs

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés

LE PARDON

FAUST

HERCULANUM

ORGUES A MANIVELLE

FLANDRY & CHARPAUX

DEPOT DES

PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris.

Ventes à des conditions libérales A l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny. 21 sep—1an

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

PIANOS de HERZ et de PLEYEL,

AGENT de la maison de Herz décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX: HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1a

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les clos de ROMANEE CONTI, CLOS VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être authentiques [illegible] à feu de la Compagnie des Grands vins.

Déjà des contrefaçons sont arrivées à la Nouvelle-Orléans et de faux *Clos-Vougeot* ont été vendus au dessous du prix auquel M. Ouvrard, SEUL PROPRIÉTAIRE de ce VIGNOBLE les livre à la compagnie.

Nul ne peut se procurer de ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne.

Nouvelle Orléans, 10 septembre 1860,

LAFFITTE & DEFFAROE,

11sept No 183, rue Royale

CONSERVES pour la marine—5 caisses 48½ boîte filets de sole truffés
5 caisses 24½ boîtes anguilles à la Tartare,
5 do 10½ boîtes civets de lièvre,
10 do 48½ boîtes bouillons gras,
10 do 10½ boîtes juliennes au gras,
2 do 19 boîtes carottes au jus,
3 do 24½ boîtes artichauds,
1 do 14 boîtes bœuf en chevreuil,
1 do 17 boîtes bœuf braisé,
1 do 15 boîtes fricassée de poules,
1 do 50 boîtes bœuf bouilli de chambre,
10 do 24½ boîtes haricots verts,
1 do 17 boîtes galantine truffée,
1 do 29 boîtes salsifis au jus,
1 do 38 boîtes gras double,
1 do 10 boîtes marinière,
1 do 24 boîtes bœuf en daube et à l'écarlate,
1 do 10 boîtes salmis d'oignons.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
4av—15f 39, Vieille Levée

PATÉS TRUFFÉS—5 caisses 50¼ foies,
5 caisses 100¼ foies,
5 do 50¼ muriers, allouettes,
5 do 100¼ muriers, bécasses,
5 do 50¼ perdreaux, lièvres,
5 do 100¼ perdreaux, grives,
50 do pieds de porc, andouillettes, &c.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
4 av—15f 34, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—134,000 cigares de la Havane venant d'être débarqués du brick Hope, cigares de différentes grosseurs, telles que Regalia Londres Brevas, Regalia Britanica, Garibaldi, Media Regalia Chica, Regalia del Rey, &c., &c., des marques Flor de M. Vega, Toreno, M—L, Milan et Intimidad, en magasin à vendre par GUMA & MANICH,
30avril Rue Tchoupitoulas, No 36

Figues, raisins, amandes, limonade.

MILLE tambours figues de Smyrne;
400 caisses raisins;
100 balles amandes Languedoc;
200 caisses citrons de Sicile, à vendre par LANATA, Frères,
10 avril 9 et 11, rue Jefferson

A LOUER.

LE magasin double Nos 164 et 166, rue du Canal, présentement occupé par le "Southern Clothing Manufactory".

Cette propriété présente une façade de 50 pieds à la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur et s'étend à l'allée communiquant de la rue Baronne à la rue Poydras.

Possession en sera donnée le 1er octobre prochain.

S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co,
26 mars Nos 16 et 18, rue St Louis

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

121 Rue Royale, 123.

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Brides, [illegible] couvertures en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France; [illegible] 15 jan—

BOUCHONS—73 balles de bouchons importés récemment par les navires William Ann et Golden Cross, un assortiment de toutes les qualités et de toutes les grosseurs, à vendre en Douane ou droits payés, par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 68, entre Douane et Bienville.
8av

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la *Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent* publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 juin 1860		$1,067,875 56
Primes sur les risques d'incendie	$469,004 77	
Primes sur les risques des mers	[illegible] 64	
Primes sur les risques des rivières	[illegible] 75	
Primes sur les risques de la vie	[illegible] 00	
	$1,067,875 56	
Montant des primes de l'année expirée le 30 juin 1860		956,005 77
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible] 84	
Sur les risques des mers	[illegible] 68	
Sur les risques des rivières	[illegible] 44	
	$612,466 96	
A déduire pour intérêt, escompte, fond contingent, etc.	$134,850 27	
En moins, dépenses générales et réassurances	116,267 07 —19,292 20	594,174 76
Bénéfice net		$341,831 01
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets; prêts sur bons et hypothèque	$223,460 00	
Effets, prêts sur actions de banque et actions publiques	599,511 40	
Effets, billets pour primes	145,238 59	
		$968,209 00
Dû pour primes, en voie de perception		51,352 00
Propriétés foncières		84,000 0
1,600 actions de banque		176,500 00
$49,000 de bons de la ville portant six pour cent		44,100 00
$50,000 de bons émis par la ville en faveur de chemins de fer et portant six pour cent		40,000 00
En caisse		122,259 85
		$1,462,422 13

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans— Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 25 juillet 1860, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, s'est présenté THOMAS A. ADAMS, président de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lequel ayant été dûment assermenté conformément à la loi déclare que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président

Assermenté et signé devant moi, ce 25 juillet 1860.

A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT en argent sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayant-cause, à partir du deuxième lundi d'août prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de TRENTE POUR CENT (30 pour cent) sur les primes nettes de l'année expirée le 30 juin 1860. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er octobre prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1857 seront payés aux détenteurs à partir du deuxième lundi d'août prochain et l'intérêt sur lesdits certificats cessera à partir du 30 juin dernier.

Directeurs:

Samuel Bell,	O. W. Carroll,	Adam Giffen
John Watt,	P. Avendano,	Cornelius Fellowes
M. O. H. Norton,	Samuel Smith,	James Turner,
C. T. Buddecke,	John D. Bein,	A. Heine,
R. B. Sumner,	R. W. Estlin,	S. R. Newman,
H. M. Wright,	P. Sunnis,	W. B. Tulne,
O. S. Hawkins,	P. N. Strong,	J. J. Noble,
Stauna & Covas,	Th. Henderson,	John C. Burelli,
H. Frellsen,	M. Gillis,	Alex Dittol,
S. H. Kennedy,	J. J. Person,	Moses Greenwood
W. O. Robinson,	John F. Caldwell,	27 juil—1an

Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Pour primes sur risques d'incendie	$230,990 63	
do do de mer	86,9[illegible] 25	
do do de rivières,	34,689 77	$352,[illegible]4 65
A déduire, primes sur risques non expirés le 30 novembre 1860	62,533 00	
Primes remboursées	2,109 80	$64,742 80
Total net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1860		$287,831 85
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur risques de feu	$160,930 66	
Sur risques de mer	90,501 79	
Sur risques de rivières	20,264 64	$271,700 09
Réassurances, dépenses, etc		44,646 17
		316,346 26
A déduire intérêt, escomptes, profits et pertes, etc		50,522 80 — $265,823 46
Profits nets de l'année finissant le 30 novembre 1860		$22,008 39
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à courte échéance pour primes		$52,105 7[illegible]
Du pour primes en voie de perception		55,96[illegible]
Capitaux placés en actions des banques		76,801 50
do placés en billets garantis par hypothèque		18,250 00
Placé en billets garantis par des actions de Banque		40,775 00
Placé en obligations de la ville (consolidées)		24,476 66
Placé en obligations garanties par première hypothèque pour la construction du chemin de fer des Opelousas		16,211 00
Placé en bons (première hypothèque) de la Compagnie du Théâtre de l'Opéra		10,000 00
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle		6,[illegible]70 00
En caisse		32,479 9[illegible]
Total de l'actif		$335,276 1[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce quinzième jour de décembre 1860, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour les Paroisse et ville [illegible], est comparu personnellement Omer Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est correct, véritable et basé des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président,

A. SCHREIBER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi, ce 15me jour de décembre A. D. 1860.

ARTHUR SAUCIER, 3me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de 6 pour cent en argent sur les certificats (non encore payés) de profit pour 1858 et 1859, à partir du second lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

George W. West,	R. P. Hunt,
James A. White,	M. Musson,
D[illegible] West,	Martin Gordon Jr,
D. Johnson,	Nelson Augustin,
A. Miltenberger,	Césaire Olivier,
J. Leroy,	A. Bonn,
Omer Gaillard.	

Cette Compagnie continue à assurer aux prix courants des primes, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.

Bureau—No 3, rue Carondelet.

[15 déc—1an]

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME

DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance [illegible] présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860		$657,151 82
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1859		89,990 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860, savoir:		$747,141 82
Primes sur les risques d'incendie	$302,799 22	
Primes sur les risques des rivières	343,488 13	
Primes sur les risques des mers	100,854 47	$747,141 82
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1860	$ 83,920 [illegible]	
Primes remboursées	56[illegible]	$ 84,482 87
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1860		$662,659 00
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$135,912 90	
Sur les risques des mers	48,990 88	
Sur les risques des rivières	159,563 22	
	$344,467 00	
Réassurances, dépenses, intérêt sur la script émis, etc., intérêt en mains, escompte, etc.	$ 11,696 18	$356,128 18
Profits de l'année expirée le 31 déc 1860		$306,535 82
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Actions de banque, bons de la ville et billets hypothécaires		$700,568 00
Prêts garantis par actions de banque et bons de la ville		419,650 00
Propriété foncière (bureau No 78, rue du Camp)		42,905 99
Effets à courte échéance, pour primes		134,848 60
Dû pour primes et en voie de perception		45,565 14
En caisse		92,211 24
Total de l'actif		$1,435,768 97

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans— Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Alexandre Brother, Président, et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nlle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

A. BROTHER, président,

JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1861.

D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 11 février prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) sur les sommes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1860. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1857, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause à partir du 11 février prochain. Les certificats devront être produits, afin d'être cancellés, et l'intérêt des dits certificats cessera à partir du 31 décembre 1860.

La compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers et des rivières et contre l'incendie, aux prix courants de primes. Bureau, No 78, rue du Camp

ALEXANDER BROTHER, Président.

JOHN R. SHAW, Vice-Président.

JAMES H. WHEELER Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John R. Shaw,	S. L. Levy,	W. L. Lanier,
Jno A. Stevenson,	A. H. May,	Philip A. Shaw
Edward Nalle,	D. B. Moore,	J. Villarubia Jr,
Elisah Peale,	John Hall,	Alex. T. Dyas,
J. P. Harrison	RufusMc Ilheny,	Wm H. Avery,
Joseph Hoy,	Th. Greenfield,	J. E. Isenhour,
L. C. Jury,	Edward Hobart,	Jno H. Rodenberg
Geo O. Sweet,	Lafayette Folger,	A. Q. Kennett,
Alfred Moulton,	John Kemp,	E. K. Converse
W. C. Thompkins,	John C. Goodrich,	
L. D. C. Wood,	Perry Nugent.	

Nlle-Orléans, 12 janvier 1861. 14 jan 1m

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS,
PLUMES et FLEURS,
VELOURS et SOIERIES pour chapeaux,
RUBANS de toutes espèces,
OMBRELLES MARQUISES,
BLONDES et DENTELLES,
PARURES POUR BAL,
Do pour mariées.
VOILETTES, GUIPURE, &c., &c.,
TULLES ILLUSIONS,
CREPES et TARLATANES,
RESILLES EN FILET avec jais,
GANTS DE PEAU ET DE SOIE,
MANCHETTES TRICOTÉES,
BRODERIES,
MANTEAUX pour dames et fillettes,
CASQUETTES pour garçons et cadets.

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES JR.,
5sept 49, rue de Chartres

LIBRAIRIE

Religieuse, Ornements d'Eglise et grande variété.

CH. GUÉRINEAU, Agent

167... *Enc. des rues Royale & Orléans*... 167.

REÇU par le Kate Dyer, venant du Havre—500 volumes in-18.—Réponses courtes et familières aux objections les plus répandues contre la Religion, par Mgr de Ségur, 10 c.

La Semaine des Enfants, journal illustré, les 5 premières années, chaque	$2,50
Bescherelle, gd dict. national, 2 vol., Conférences du P. Ravignan, Manuels d'Escrime, du Jardinier, par Pirolle.	
Noisette et Boitard, du Fermier Vétérinaire par F. V. Raspail.	
La Sybille couleur de rose, &c, &c.	
Les Moines d'Occident, par le comte de Montalembert, 2 forts vol.	4,00
Les 6 premières années de journal pour Tous, gd. in-4o. rel. chaque année.	2,50
Chants et Chansons populaires de la France, nouvelle édition avec toutes les airs notés et accompagnement de piano, 3 vol. gd. in-8o.	4,00
Dictionnaire de Théologie, par l'Abbé Bergier. 6 vol. rel.	7,00
Manuel annuaire de la Santé (Raspail).	40
Almanach illustré pour 1861.	15
Nouvelles gravures de modes et travestissements.	
Nouveaux articles pour fleurs artificielles.	
Sermons par J. B. Elin, 4 vol. rel.	2,50
Bouillet, dictionnaires universels des sciences, des lettres et des arts, d'histoire et de géographie, chaque	6,00
Les Trésors de Cornelius à la pièce 4 vol. rel.	10,00

CHAMPAGNE PROUCHE FILS & DROUET—50 caisses de 12 bouteilles vin impérial
40 " " [illegible]
150 paniers 12 " Sillery mousseux
100 " 24½ " "
A vendre par E. BORDELOIS,
25 mars—1m 21 rue Conti.

VENTES JUDICIAIRES.

Shirley, Bell & Cie vs le bateau à vapeur WILLIAM M. LEVY et les propriétaires.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,[illegible]0.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 28 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de:

Le bateau à vapeur WILLIAM M. LEVY, ensemble avec sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis de la rue Conti, Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29 avril—14 28 mai

Philippe Duclos et F. Cazalas vs leurs créanciers et les créanciers de Duclos & Co.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,970—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 d'avril 1861 et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 10 de mai 1861, et les jours suivants, à 10 heures et demie A M, sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds du magasin situé à l'angle de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, dans le 2me District de cette ville, consistant en meubles et marchandises, suivant catalogue.

Aussi le terme restant du bail du dit magasin

Abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27av—27 mai 1,4,7,10

D. Farjo & J. Bruneau vs N. George.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,711—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 29 d'avril 1861, à 10 heures A M, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:—

Tous les meubles et effets contenus dans la maison, située à l'angle des rues Bienville et Levée, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16avril—16,19 22,25,29

Succession de Francis Pizanl et Frank Pizanl.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,235—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 d'avril 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 1er de mai 1861, à 5 heures P. M., au No 43 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente et adjudication de:

Le linge de corps à l'usage du défunt.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19avril—22,25,29,1m.

Philip C. W. Hipp vs John E. Wiener

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 3,[illegible]5—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai lundi 6 de mai 1861, à 10 ½ heures A M, à mon magasin de dépôt, situé rue Jefferson No 21, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 avril—26,29, mai 6

Bertrand [illegible] vs ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,241—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 avril 1861, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 29 d'avril 1861, à 5 heures P M, sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de:

Une laiterie, située à l'angle des rues de Craps et Tivoli, dans le [illegible] District de cette ville, suivant inventaire. Abandonnée par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—[illegible] à la satisfaction du syndic.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans

17 avril—20 24 26 29

Angel Gabrieli vs Ambroise B. M. Escondon.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 3995—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 4 de mai 1861, à 10 heures et demie, A M, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de café et d'épicerie d'huîtres, situé au No 8 Front Levée, 2me District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

22avril—25,29,1mai 4

Succession de Robert Scott.

COUR du Quatrième District Judiciaire—Paroisse de l'Ascension—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 d'avril 1861 et à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, paroisse de l'Ascension, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 6 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de—

Une action du fonds capital de la Banque de la Louisiane, suivant certificat portant le No 2150.

Appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24avril—25,27 29 1 6mai

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Louis Vin[illegible], No 17,44[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes y intéressées, de faire valoir, dans le délai de dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

29avril—2,3mai E MICHOT, Député Greffier.

Succession de Amythe Marie Bouscuet, veuve de Louis Hus Desforges—No 17,337

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes qu'il appartiendra, de faire valoir, dans le délai de dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

25avril—29 6mai E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Johan Jacob Eugster—No 16,103

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Frank Petrot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Johan Jacob Eugster, de la paroisse d'Orléans. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,

25avril—29,1,6mai Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Philippe Duclos & F. Cazalas vs leurs créanciers et les créanciers de Duclos & Co—No 15,970—Avis est par le présent donné aux créanciers et aux autres personnes intéressées de faire valoir, dans le délai de dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles [illegible] ne serait pas approuvé [illegible]

Par ordre de la Cour, OSCAR LEBLANC,

26avril—2 mai 5 Député Greffier.

Jacob Benjamin vs ses créanciers, No 14,311.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible] d'avoir à comparaître [illegible] à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un atermoiement [illegible]

Par ordre de la Cour, ce [illegible] jour d'avril 1861.

25avril—5 CHAS F. WHITE, greffier.

Succession de Rose Olivia [illegible] veuve de Pierre Crocker—No 17,3[illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,

25 avril—29 4mai Député greffier.

R. Castille et al vs ses créanciers et les créanciers de R. Castille et L. [illegible], No 17,2[illegible]8.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic des susdits insolvables ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,

25avril—29 4mai Député Greffier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS:—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
E. Rochereau,	P. O. Nobiem,
G. M. Wright,	A. Reichards,
L. Millaudon,	G. Sabatier,
O. Lauve,	S. M. Darby,
J. M. Bassaldo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de primes.

22nov—6m, 3ps J. TUYES, Président. J. W. HINCKS Secrétaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE

Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de Poste.

Nlle-Orléans, le 6 août 1858.

A UNE assemblée générale de la Direction, tenue [illegible] jour, il a été résolu:

Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes, à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.

La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payé comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip

HENRY PEYCHAUD, Président

S. FLASSAN Vice-Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire

Directeurs:

S. FLASSAN,	THOS. N. BLAKE
C. H. KERNION,	S. NAUTRÉ,
A. LAFOREST,	F. MORENO Jr.,
P. MALOCHEE,	PAUL QUEYROUZE
mars	H. PEYCHAUD

Compagnie d'assurances mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU, RUE DU CAMP, No. 38.

Capital souscrit..........$301,000.

E. GANUCHEAU, Président,

AMADEO LANDRY, Vice-Président,

A. PICOLET Secrétaire.

—DIRECTEURS:—

Amadéo Landry,	Octave Voorhies,	W. G. Betterton
W. A. Gordon,	Théodore Lanaux,	Frank Shaw,
Alf. Dolhonde,	C. J. Bell,	W. Cooper,
John Gandy,	E. Bordelois,	F. Hickman,
J. Lapène,	D. P. Logan,	P. Rotchford,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas J. Leeds,
J. N. Robert,	J. M. Wagner,	J. O. McLearn,
A. D. Grieff,	L. Bouduquié,	Valen Heerman,
Théodore Frois,	W. A. Kent,	Maglin Puig,
J. B. Murison,	J. Zolly,	Wm Cruzat,
J. A. Bonnafon,	J. J. Herr,	W. B. Conger.

Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages occasionnés par le feu et tous les autres risques ordinaires, aux taux courants de primes.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1860.

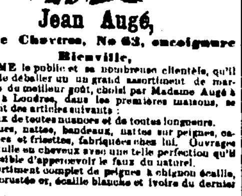

Jean Augé,

Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville,

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises du meilleur goût, choisi par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants:

Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs.

Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes, cache-peignes et frisettes, fabriqués chez lui. Ouvrages faits sur tulle ou cheveux avec une telle perfection qu'il est impossible d'apercevoir le faux du naturel.

Un assortiment complet de peignes à chignon écaille, écaille incrustée or, écaille blanche et ivoire du dernier goût.

Peignes à retapper écaille et ivoire.

Parures en cheveux, nouveau modèle.

Bijouterie en écaille incrustée en jais et acier [haute nouveauté].

Un grand choix d'éventails riches et ordinaires, jusqu'à 50 cts pièce.

Coiffures du dernier genre pour bals et soirées

Gants Jouvins et de Suède assortis, pour femmes, hommes et fillettes.

Objets de fantaisie pour étrennes.

Parfumeries des premières maisons de Londres et Paris.

[illegible] recommande de nouveau son blanc de Perse et sa nouvelle composition pour arrêter la chute des cheveux, les croître et embellir, et avantageusement connu du public.

Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que Mme Augé a fait venir à cet effet.

Un salon est expressément réservé pour la coiffure des dames; et un autre, au premier, pour les messieurs.

Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues à des prix très réduits. 20déc

SARDINES—75 caisses 100¼ et 30 caisses 100½, Rodel, à vendre par BERNARD TURPIN,
18 avril—6f 35 rue Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque en douane—5 poinçons, à vendre par BERNARD TURPIN,
18 avril—6f 35 rue Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Succession de A. G. Bull.

Esclaves de valeur à l'encan,

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 avril 1861, dossier de la cour No 17,562, il sera vendu en vente publique le SAMEDI, 1er juin 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Chartres, pour le compte de ladite succession:

1. HARTER, griffe âgé d'environ 35 ans, cuisinier et excellent domestique de maison.

2. PRESCILLA, griffonne foncée, âgée d'environ 35 ans, sujette aux rhumatismes.

3. KITTY, négresse âgée d'environ 30 ans, femme de chambre coiffeuse, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison

4. FANNY, sa fille, âgée d'environ 14 ans, ayant un défaut à l'œil, domestique de maison.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, pardevant E. Barnett, notaire public. 29 avril—4 mai, 16, 25, 1er juin

Meubles! Meubles!

PAR CHS E FORSTALL, Encanteur,

Bureau, 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu mercredi 1er mai 1861, à 11 heures du matin, rue Douane, entre Claiborne et Derbigny—Un lot de meubles de ménage, consistant en Bois de lit, armoires, chaises, table, lavabo, bureaux, vases, &c. &c.

Aussi—Un lot d'argenterie.

Conditions—Comptant 29avril

PREMIER ETAT ANNUEL

Des affaires de la

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément [illegible] savoir:

[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans

Qu'on se souvienne que le 6 octobre 1860, pardevant moi soussigné juge de paix dans et pour la paroisse susdite, sont présents J. Tuyes, président, et J. W. Hincks, secrétaire de la compagnie d'ASSURANCES MUTUELLES DE LA NLLE ORLEANS, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que [illegible] tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, président

J. W. HINCKS, secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, ce 6 octobre 1860.

ARTHUR SAUCIER, Troisième justice de paix de la paroisse d'Orléans.

Le 6 du courant à une assemblée des directeurs il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT POUR CENT (20 pour cent) sur le montant net des primes de l'année expirée le 30 septembre 1860 et il sera émis des certificats pour le dit dividende à partir du 1er octobre prochain. [illegible]

J. TUYES, président

J. W. HINCKS, secrétaire.

Directeurs:

Alphonse Miltenberger,	A. Rochereau,
O. W. [illegible],	J. M. Bassaldo,
O. Lauve,	L. Millaudon,
S. M. Darby,	G. Sabatier,
J. B. Gribble,	P. A. Nobiem,
A. Reichard,	J. Tuyes.

[oct—1an] les 30 pr. j. de sou.

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CINQUIEME ETAT ANNUEL

Nouvelle Orléans, 11 janvier 1861.

CONFORMEMENT à sa charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1860		$732,054 09
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1859		130,562 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860, savoir		$862,616 09
Primes sur les risques d'incendie	$121,006 71	
Primes sur les risques des rivières	211,089 38	
Primes sur les risques des mers	530,519 50	$862,616 09
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1860	$125,777 00	
Primes remboursées	6,365 96	$132,142 96
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860		730,473 13
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$29,714 95	
Sur les risques des mers	198,879 81	
Sur les risques des rivières	61,669 83	290,263 69
Réassurances, dépenses, intérêts, épargnes, profits et pertes	$ 33,[illegible] 38	$323,903 51
Profits de l'année expirée le 31 décembre 1860		$406,569 62
L'actif de la Compagnie est comme suit		
Actions de banque, actions de la Compagnie du Gaz		$265,970 00
Bons de la ville et de l'Etat		345,150 00
Prêts garantis par des actions de banque,		471,400 00
Effets à courte échéance, pour primes		139,241 84
Dû pour primes et en voie de perception		31,446 6[illegible]
Scrip de diverses compagnies d'assurance		10,[illegible] 00
En caisse		104,9[illegible] 82
Total de l'actif		$1,372,[illegible] 56

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans— Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la ville [illegible], se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,

JAS. EDWARDS, Secrétaire,

Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1861,

D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 11 février prochain, [illegible] un dividende de scrip de vingt pour cent sur les primes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1860.

THOMAS SLOO, Président,

JAMES DENEGRE, Vice-Président,

JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denegre,	John C. Ricks,
A. D. Kelly,	J. H. Stauffer,
Hugh Wilson,	H. T. Lonsdale,
Henry Renshaw,	John G. Gaines,
A. C. Tremoulet,	Thomas Sloo,
E. J. Hart,	15 janv—1 an [30 j. de suite]

CORAIL ET BIJOUX

A PRIX REDUITS.

M. P N RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destiné à soulager de la migraine et des douleurs qui proviennent de la trop grande abondance et de l'âcreté du sang.

Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, d'ARTICLES D'ORFEVRERIE en tous genres de montres de prix, de DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public à visiter son magasin.

RESTAURANT des ETATS-UNIS

Au Lac Pontchartrain.

Le soussigné, successeur de Leclerc, a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il ouvrira son établissement le 10 mars courant.

Cette maison, nouvellement réparée et agréablement située, ne laisse, sous ce rapport, rien à désirer.

On y trouvera continuellement ce que le marché offre de plus exquis, et la cuisine, dirigée par Charles Dejean, dit Boulot, sera du meilleur goût.

Les amateurs y trouveront un choix de vins et liqueurs. Le tout à des prix très modérés.

4mars—au2mai EMMANUEL PERODAT.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LUZEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) en est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions du chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maux d'yeux.

—*Conditions*—

Salles	$1,00 par jour.
Salles particulières	2,00 "
Chambres particulières	3,00 "
Esclaves	1,00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr Hayes, rue Bourbon, No 13. 4 mars—1an

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'hôpital de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier,

CONCOURS 53 et 54.—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames envoyées par MM les médecins sont visitées gratuitement. Vaccination le samedi, de midi à 2 heures

Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine.

22 fév—6m

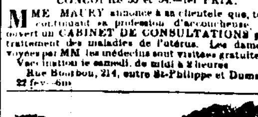

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Ca[illegible] et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 81, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés.

Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne.

SAP. LOUBAT.

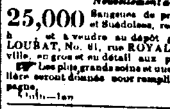

SANGSUES HONGROISES ET *SUEDOISES*

J. L. PELE

successeur de

Mme Vve L. PROVOST,

Rue Bourbon, 138, entre Toulouse et St Pierre,

A l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend au prix très réduit comme ci-dessous:

Hongroises et Suédoises, par mille.......$70
do do par cent....... 10

VIEUX whisky—16 barils vieux Bourbon whisky
20 barils Bourbon whisky F,
10 barils vieux Monongahela whisky,
10 do Rye whisky,
50 barils whisky, Magnolia,
2 barils vieille eau-de-vie de pêche.
En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO,
8mars 27, 29 & 31, rue Bienville

EN débarquement du navire Active, venu de Bordeaux:
10 barriques vin blanc supérieur Ht Sauterne
30 barils " do
3 caisses de 100¼ boîtes [illegible]
5 do de 100¼ boîtes cèpes à l'huile do
1 do de 100¼ boîtes fromage Roquefort do
A vendre par HENRY VALETON & Co,
28 mars 27, 29 et 31, rue Bienville.

EN magasin et à vendre [illegible] M. A. CALONGNE [illegible] rue Royale, [illegible] Dumaine

VENTES A L'ENCAN.

Vente positive, pour cause de départ

Vins, eaux-de-vie, fruits au jus et à l'eau-de-vie, vermouth, bière, liqueurs, &c, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

LUNDI, 29 avril, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 23 rue St Louis, entre les rues de Chartres et Vieille Levée, le fonds de commerce et l'installation dudit magasin consistant en:
25 futailles eaux-de-vie françaises Larronde, 1825 Rethoret, Boireau, &c, &c.
125 caisses vin rouge St Julien, Cantenac, &c.
5 barriques vin rouge de Bordeaux.
6 barils vin blanc.
5 futailles vinaigre de vin.
100 douzaines bière de Belgique et d'Ecosse.
75 caisses cerises et fruits à l'eau-de-vie.
25 paniers anisette extra superfine.
Vermouth Noilly Prat & Cie, absinthe E. Pernod, porto, madère, vieux whisky, liqueurs vins, dame-jeannes, &c. Aussi, l'installation du magasin, bureau, &c.
Conditions—A la vente. 24 avril

Bottes et Souliers, Habillements, Chemises, &c.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

LUNDI 29 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin, No [illegible] rue de Chartres.
100 caisses bottes souliers et brodequins
—AUSSI—
150 lots habillements, chemises &c.
Conditions à la vente. 29 avril

VENTE SANS RESERVE

150 colis et lots marchandises sèches de saison.

PAR E. ROGER & Co.

[illegible]

Vente pour liquidation par consentement de parties

[illegible]

Pistolets Lefaucheux.

HEBERT & ESCOUSSE,

ONT reçu [illegible]

Résilles! Résilles!

ET COIFFURES DE BALS,

A vendre chez O. LELIEVRE & Co 174, rue Royale.

Reçu de Paris [illegible]
60 douzaines Résilles [illegible]
15 douzaines Résilles [illegible] à $4 50.
10 douzaines Résilles [illegible] à $1 25.
Un magnifique assortiment de Coiffures de Bal [illegible] $5

ATTENDU [illegible]
[illegible] paniers huile Piagnol, [illegible]
[illegible] caisses vermouth, Noilly, Prat & Co
[illegible]
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD

EN débarquement du navire Fanny Eads [illegible] Marseille:
76 barriques vin rouge Bandol [illegible]
50 caisses vermouth, Noilly, Prat et Co
A vendre par J. N. CURIEN,
11mars rue Toulouse No 79.

REÇU par le brick [illegible] de New-York [illegible] J. N. CURIEN.

EN magasin et à vendre par le soussigné—
[illegible]
25 ¼ pipes madère, [illegible]
A vendre par F. SANCHO, No 229 rue Vieille Levée, entre Dumaine et St Philippe

PETITS POIS—6 caisses de 5 boîtes petits pois de Briand,
[illegible]
En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO,
28mars 27, 29 et 31, rue Bienville.

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

[illegible] dragées de santonine de Collas et Pelletier,
1500 bouteilles sirop de Briant,
[illegible]
1200 flacons pilules de Vallet,
250 flacons phosphate de fer de Leras,
[illegible]

Ainsi qu'un grand assortiment de [illegible]

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure Royale et Ste Anne.
9déc LOUIS CASTEL, agent

Graines fraîches de Jardinage

De la nouvelle récolte,

—Nouvellement reçues

[illegible]

A vendre à des prix modérés, rue Vieille Levée, No 314 [illegible]

P. S.—Le soussigné prévient les personnes [illegible]

7nov J. MENARD.

A. BERNARD

Horticulteur, 36, rue de Chartres,

GRAND ASSORTIMENT D[E] [illegible]

Jacinthes, tulipes [illegible]

Graines de fleurs, graines de jardinage, griffes d'asperges, &c.

Aussi, un beau choix d'outils d'horticulture, de cloches en verre pour boutures et primeurs, de pots de fleurs, de vases, godets, sabots pour jardin, &c.

Les amateurs sont invités à venir visiter ses serres renfermant une quantité de plantes exotiques [illegible] de 25 à 30 milles orangers de diverses grandeurs, depuis $25 à $150 le cent, des [illegible] du Japon [illegible] espèce d'arbres fruitiers.

Les commandes de bouquets, [illegible] fêtes ou théâtres, seront exécutées avec le plus grand soin [illegible]

B. DOUR,

Marchand de graines,

29, rue Conti, autrefois 23

Vient de recevoir [illegible]

Betterave,	Moutarde,
Chouxfleur,	Navet,
Chou cabus,	Rutabaga,
Chou hatif d'été	Chou navet,
Carotte,	Chou rave,
Céleri,	Ognon,
Cerfeuil,	Oseille,
Chicorée,	Panais,
Cresson,	Persil,
Laitue,	Poireau,
Roquette,	Poivre,
Pois,	Radis
Salsifis,	Scorsonère, &c.

Haricots de Bolssons,
Haricots nains et rames,
Trèfle blanc, rouge et [illegible]
[illegible] différentes qualités de [illegible]
A vendre à des prix modérés.

SARDINES à l'huile—[illegible]
150 caisses de 100¼ Rodel, [illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
4 avril—15f 34, Vieille Levée.

WHISKY d'Irlande [illegible] 5 poinçons à vendre par BERNARD TURPIN,
18 avril—6f 35 rue Vieille Levée

BI-CARB de soude—300 barils de la marque [illegible] & Co, en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH,
18mars No 36, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du steamship Habana, et à vendre par VILLARUBIA & LAUGHLAND,
13mars Rue des Magasins No 64

A L'ENTREPOT—[illegible] 100 caisses vermouth [illegible] à vendre par PAUL JUGE & FASSY,
13 avril 27, rue St Louis

TRUFFES et Pâte truffée—300 demi boîtes truffes noires du Périgord, 1,000 quarts boîtes, pâtes truffés. A vendre par S D GRATIA & Co,
26mars [illegible] rue Douane

GRAINES—FICELLE, &c.—
10 barils graines de Canaries,
100 sacs graines de lin,
10 boucauts ficelle,
50 sacs noisettes,
150 caisses amandes sans coques,
150 sacs amandes.
15 caisses manne, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, JR,
29mars No 62 et 64 rue Vieille Levée

MOUTARDE française—75 caisses Maille, 24 de 12 flacons chaque, d'importation récente.
Chandelles patentées [illegible] de Judd, à vendre par l'agent H. H. VREDENBURGH,
8 avril No 36 Vieille Levée

A vendre au débarquement du navire Iola Wylie, arrivé de Bordeaux—
38 barriques vin rouge St Emilion
20 do do St Julien
60 do do bon ordinaire
100 do do Côtes Fronsac,
2 do do blanc Haut Sauterne,
1 futailles eau-de-vie, fine Champagne,
Par J. N. CURIEN,
8avril rue Toulouse [illegible]

EN magasin et à vendre—[illegible] caisses vermouth Noilly Prat & Co.
[illegible]
40 barriques vin rouge ordinaire,
[illegible] St-Emilion No 1 pour familles,
[illegible] St-Julien Médoc,
200 caisses Ht Brion 24 bles,
100 do Ht Brion 24 [illegible],
[illegible]
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
11 fév 300 rue Royale entre Dumaine [illegible]

[illegible]